



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023, adoptant les tarifs de droits de place,

CONSIDERANT la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en date du 11 février 2005 et ses décrets d'application,

VU la demande par laquelle **Monsieur Éric SPRUYT**, sollicite la possibilité d'installer des tables et des chaises au droit de sa boulangerie « les délices de Lectoure » sis au n°15 rue Alsace Lorraine ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : **Monsieur Éric SPRUYT** est autorisé à occuper le domaine public, sur une superficie de 20 m², au droit de sa boulangerie, sise au n°15 rue Alsace Lorraine, du **15 avril au 15 novembre 2024** et ce conformément au plan ci-annexé

Article 2 : **Monsieur Éric SPRUYT** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'installation autorisée par l'article 1^{er}.

Article 3 : La permissionnaire est tenue d'acquitter auprès du Régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public de 0,10 € par m² et par jour, révisable chaque année.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Gardien de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après notification à **Monsieur Éric SPRUYT**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **Monsieur Éric SPRUYT**.

Fait à LECTOURE, le 27 MAI 2024

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60
email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr